

Nouvel organigramme du C.N.R.S.

Pour satisfaire à la demande qui nous a été faite par les Directeurs de formations du C.N.R.S. et associées à lui, nous donnons ici le nouvel organigramme du C.N.R.S., ainsi que l'organisation de l'administration centrale.

Président : M. Charles Thibault
Directeur général : M. Jacques Ducuing
Secrétaire général : M. Georges Roux

Le **Président** du C.N.R.S. est nommé par décret du Conseil des Ministres pour une durée de trois ans; il est choisi parmi les personnalités du monde scientifique. Il convoque le Conseil, établit l'ordre du jour, préside les séances et fait dresser procès-verbal des délibérations. Il représente le C.N.R.S. dans les relations avec la communauté scientifique internationale.

Le **Conseil**, composé de quinze personnes, assiste le Président. Il se réunit au moins trois fois par an. Il fixe, dans le cadre de la politique nationale de recherche, les orientations de la politique scientifique du Centre. Il délibère en particulier sur :

- les mesures générales concernant l'organisation et le fonctionnement du Centre, et notamment l'institution d'ordonnateurs secondaires,
- la création, la transformation ou la suppression de formations de recherche dépendant du C.N.R.S.,
- la réalisation de programmes spéciaux,
- le budget du centre et ses modifications : la répartition des moyens entre les différents secteurs de recherche, et les instituts nationaux,
- le compte financier,
- le rapport du Directeur général, relatif à l'activité du Centre, etc...

Le **Directeur général** exécute les délibérations du Conseil et assure la direction scientifique, administrative et financière du Centre. Il est assisté, pour la gestion administrative et financière du Centre et la coordination de l'ensemble des services administratifs et financiers, par un **Secrétaire général**.

Le Directeur général est également assisté par un **Comité de Direction** qui se réunit une fois par semaine. Ce Comité est composé du Directeur général (qui le préside), du Secrétaire général, des Directeurs scientifiques, des Directeurs des Instituts Nationaux et de toute personne que le Directeur général juge à propos d'y appeler. Ce Comité de Direction définit la politique du C.N.R.S. à court et long termes.

Le Directeur général est enfin assisté du

Comité scientifique qu'il préside. Celui-ci est composé de six membres du Conseil et de dix Présidents de section du Comité National, élus par l'ensemble des Présidents de section. Il est consulté par le Directeur général sur :

- les orientations scientifiques de l'établissement, présentées au Conseil,
- les principes communs d'évaluation de la qualité des recherches et des chercheurs par le Comité National,
- les propositions de nomination aux grades de Directeur et Maître de recherche.

Le **Comité Consultatif des personnels**, présidé par le Directeur général, est composé du Secrétaire général, de huit membres désignés par le Directeur général, de cinq membres appartenant aux corps des chercheurs et des ingénieurs du Centre, élus parmi les membres du Comité National, et de cinq membres élus par les personnels techniques et administratifs du Centre. Il est consulté par le Directeur général sur les problèmes généraux du personnel.

Le **Comité National**. La liste et le nombre des sections du Comité National, restent inchangés par rapport au régime précédent. Seule la composition est modifiée : le nombre des membres de chaque commission passe en effet de 26 à 23 (après suppression d'un ITA et de deux personnes nommées), et toutes les personnes nommées le sont maintenant par le Ministre chargé des Universités. Le Comité National devrait jouer sensiblement le même rôle que dans les années précédentes.

Les Départements
Le C.N.R.S. se compose de six départements :

- Mathématiques et physique de base (M. Winter).
- Sciences physiques pour l'ingénieur (M. Rocher, par intérim).
- Chimie (M. Maurél).
- Sciences de la terre, de l'océan et de l'espace (M. Petit, par intérim).
- Sciences de l'homme (MM. Lisle et Pouilloux).

ainsi que deux Instituts :

- IN₂ P₃ (M. Yoccoz).
- I N A G (M. Petit).

Les départements sont dirigés par un Directeur scientifique assisté d'un Comité sectoriel. Ce dernier est composé des Présidents des sections concernées du Comité National et d'un nombre égal de personnes (soit sept personnes pour le département « Chimie »), nommées par le Ministre chargé des universités.

Il a pour principal rôle d'aider la Direction Scientifique à harmoniser les propositions des différentes commissions du Comité National.

Les Formations.

A ce niveau, aucune modification n'a été introduite.

Les formations sont dirigées par un Directeur, les plus importantes ayant un comité de direction.

Organisation de l'administration centrale

L'administration centrale se compose de : trois grandes directions :

- Affaires budgétaires, chargée des différents problèmes financiers (M. Delaroche).
 - Personnel et affaires sociales (M. Gabriel).
 - Relations extérieures (M. Mercouroff).
- de plusieurs services rattachés à la Direction générale

- le service d'informatique de gestion,
- le service juridique,

- le service des constructions,
- le bureau de coordination (qui assure l'unité du C.N.R.S. dans la gestion courante),
- la mission d'études administratives,
- l'inspection d'hygiène et de sécurité.

Administrations déléguées

Les Administrateurs délégués ont pour principal rôle de gérer et de ventiler les crédits alloués aux différentes formations relevant de leur circonscription.

Organigramme du CNRS (14 nov. 1979)

